



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DEVILLE, LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 À 20 HEURES.

Sont présents: La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Nelson Lepage, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et André Beaulieu.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux auditeurs.

Rés. n°
363-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2021;
4. Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement du Règlement d'emprunt 2076 et de la résolution 346-2021;
5. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec Placements Canadac inc. dans le cadre de la réalisation du projet du Village Vert;
6. Approbation d'une opération cadastrale et d'une promesse de vente du lot 6 468 902 à intervenir avec 9180-4468 Québec inc.;
7. Approbation d'un projet de contrat à intervenir avec M. Jean-Guy Perreault concernant l'établissement d'une servitude;
8. Approbation d'une lettre d'entente à intervenir avec M^{me} Cindy Dubé et M. Patrick Bérubé-Lefrançois concernant des mesures d'atténuation sur le terrain du 316, rue Beaubien;



Numéro de résolution

Procès-verbal

9. Approbation d'un contrat à intervenir avec Co-Éco concernant l'organisation d'une campagne de communication sur la collecte des matières organiques;
10. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey Les 3L (2010) inc. concernant l'utilisation du Centre Premier Tech;
11. Résiliation de l'entente relative au réseau de radiocommunication numérique avec Électronique Mercier Itée;
12. Abolition et création de postes de gestionnaire au Service technique et de l'environnement;
13. Approbation de la liste des comités et commissions permanentes du conseil de septembre 2021;
14. Officialisation de la dénomination de deux parcs sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup;
15. Approbation de procédures pour des demandes de fermeture de rue(s);
16. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-05-06 Étude d'impact pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique;
17. Adjudication conditionnelle pour le projet STE-2021-07-05 Travaux de débroussaillage et de déboisement;
18. Résolution modifiant le Règlement d'emprunt 2071 concernant la caserne incendie;
19. Approbation du budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup;
20. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers;
21. Désignation d'administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires;
22. Paiement des frais de participation de certains membres du conseil au débat électoral fédéral organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup;
23. Proclamation de la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*;
24. Période de questions;
25. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
364-2021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÉSULTATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2076 ET DE LA RÉSOLUTION 346-2021

La greffière dépose devant ce conseil les certificats des résultats des procédures d'enregistrement du Règlement d'emprunt 2076 relatif au versement des droits compensatoires au ministère des Transports du Québec pour le lot 5 111 781 et décrétant une dépense de 2 010 000 \$ et de la résolution 346-2021 concernant le projet d'entente intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique de la MRC de Rivière-du-Loup et confirme qu'aucune demande n'a été reçue relativement aux deux projets mentionnés.

Rés. n°
365-2021

5. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC PLACEMENTS CANADAC INC. DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET DU VILLAGE VERT

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec Placements Canadac inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout (pluvial et domestique), d'éclairage et de voirie de la rue Agnès-Giguère pour le projet de Village Vert et l'autorise à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
366-2021

6. APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE ET D'UNE PROMESSE DE VENTE DU LOT 6 468 902 À INTERVENIR AVEC 9180-4468 QUÉBEC INC.

ATTENDU la Politique d'aliénation des immeubles industriels municipaux;

EN CONSÉQUENCE,



Numéro de résolution

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil approuve la promesse de vente à intervenir avec 9180-4468 Québec inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 468 902, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie approximative de 7 655,47 m² ;

Approuve le plan réalisé dans le cadre d'une opération cadastrale par monsieur Laval Ouellet, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 6 515 et daté du 8 septembre 2021 et autorise la mairesse à signer ladite opération cadastrale pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
367-2021

7. **APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT À INTERVENIR AVEC M. JEAN-GUY PERREULT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du Service technique et de l'environnement, approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Jean-Guy Perreault, résidant et domicilié au 18, rue Sainte-Claire à Rivière-du-Loup concernant l'établissement d'une servitude et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
368-2021

8. **APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MME CINDY DUBÉ ET M. PATRICK BÉRUBÉ-LEFRANÇOIS CONCERNANT DES MESURES D'ATTÉNUATION SUR LE TERRAIN DU 316, RUE BEAUBIEN**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service loisirs, culture et communautaire, approuve le projet de lettre d'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec madame Cindy Dubé et monsieur Patrick Bérubé-Lefrançois concernant, notamment l'installation de clôtures et la plantation de végétaux sur le terrain du 316, rue Beaubien et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
369-2021

9. **APPROBATION D'UN CONTRAT À INTERVENIR AVEC CO-ÉCO CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire en environnement du Service technique et de l'environnement, approuve le contrat *Bac brun, notre solution d'avenir !*, édition 2021 à intervenir avec Co-Éco concernant l'organisation d'une campagne de communication sur la collecte des matières organiques, au montant de 15 423 \$ taxes en sus, et autorise la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat et tout autre document relatif à celui-ci pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
370-2021

10. **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE HOCKEY LES 3L (2010) INC. CONCERNANT L'UTILISATION DU CENTRE PREMIER TECH**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Club de hockey Les 3L (2010) inc. de Rivière-du-Loup relatif à l'utilisation du Centre Premier Tech pour la tenue des matchs de la Ligue nord-américaine de hockey du Québec pour les années 2021-2022 et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
371-2021

11. **RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE AVEC ÉLECTRONIQUE MERCIER LTÉE**

ATTENDU que ce conseil, par sa résolution 485-2020 du 3 novembre 2020, a adhéré à une entente intermunicipale concernant l'organisation, l'opération, et l'administration d'un système de communication régional d'urgence;

ATTENDU que ce nouveau service sera pleinement effectif à compter du 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU que l'adhésion à ce nouveau service requiert de mettre fin à l'entente intervenue avec l'entreprise Électronique Mercier Ltée qui assurait jusqu'à présent la prestation d'un tel service pour la Ville en vertu de la résolution 385-2019 du 12 août 2019;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que ce contrat peut être résilié par les parties par un simple préavis écrit de quatre-vingt-dix jours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à transmettre le préavis de résiliation requis pour mettre fin au contrat de services avec l'entreprise Électronique Mercier ltée en date du 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
372-2021

12. **ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES DE GESTIONNAIRE AU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède:

- à la création du poste de gestionnaire en environnement - division des eaux, que ce poste s'inscrive à la classe 4 des échelles salariales de l'entente de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien et qu'il attribue ce poste à madame Geneviève Pigeon, en lui octroyant l'échelon 8 de ladite échelle, et ce, rétroactivement au 23 mars 2021;
- à la création du poste de gestionnaire en environnement - division des matières résiduelles, que ce poste s'inscrive à la classe 3 des échelles salariales de l'entente de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien et qu'il attribue ce poste à monsieur Jean-Bernard Ouellet, en lui octroyant l'échelon 10 de ladite échelle;

Que le poste de gestionnaire en environnement inclus à l'entente de travail du personnel-cadre et du personnel de soutien soit aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
373-2021

13. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL DE SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée de septembre 2021, annexée à la résolution, et nomme les conseillers et fonctionnaires désignés à titre de représentants du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes ci-dessous mentionnés;



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que la mairesse, madame Sylvie Vignet, soit autorisée à siéger au sein de tous les comités et toutes les commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;

Que les dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 310-2021 du 5 juillet 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
374-2021

14. OFFICIALISATION DE LA DÉNOMINATION DE DEUX PARCS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité de toponymie, décrète et officialise la dénomination des parcs suivants sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup:

Nom	Description
Boute-en-train (parc)	Situé dans la nouvelle section de la rue Joseph-Viel à Saint-Ludger, il fait référence à une personne qui met en train, en gaieté, qui excite à la joie ou amuse ceux avec lesquels elle se trouve et fait un clin d'œil à la thématique ferroviaire du secteur.
des Balancines (parc)	Situé et officieusement désigné « parc Cartier », sa nouvelle et officielle dénomination fait référence à la proximité du fleuve et situé à un jet de pierre du secteur aux dénominations maritimes. Québécois bien connu qui ramène au monde de l'enfance, mais même au plaisir de se balancer dans les bancs berçants à tout âge, la balancine est également un terme de navigation, où il désigne plutôt de petits cordages pour hisser les voiles d'un navire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
375-2021

15. APPROBATION DE PROCÉDURES POUR DES DEMANDES DE FERMETURE DE RUE(S)

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve la procédure de « Fermeture de rue(s) pour évènement spécial » et la procédure de « Fermeture de rue(s) pour marche ou manifestation », annexées à la présente résolution et autorise le



Numéro de résolution

Procès-verbal

directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, ainsi que le gestionnaire aux équipements et programmes sportifs à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
376-2021

**16. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-05-06
ÉTUDE D'IMPACT POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire en environnement du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Englobe Corp., pour le projet STE-2021-05-06 Étude d'impact pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique, selon les taux unitaires et forfaitaires contenus au Bordereau de prix, pour un montant approximatif de 325 930 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Confirme les critères de sélection contenus aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
377-2021

**17. ADJUDICATION CONDITIONNELLE POUR LE PROJET STE-2021-07-05
TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE ET DE DÉBOISEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Excavations Bourgoïn & Dickner, pour le projet STE-2021-07-05 Travaux de débroussaillage et de déboisement, selon les taux unitaires contenus au Bordereau de prix, pour un montant approximatif de 239 901 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette adjudication soit conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt 2077 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
378-2021

**18. RÉOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2071
CONCERNANT LA CASERNE INCENDIE**

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le Règlement d'emprunt 2071, du 5 juillet 2021, concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie et décrétant une dépense et un emprunt de 9 650 000 \$ étant donné qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission pour la construction de la nouvelle caserne révèle un coût plus élevé que l'estimation d'une somme de 2 181 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt 2071 une dépense de 9 650 000 \$ et un emprunt de 9 650 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

QUE l'article 1 du Règlement d'emprunt 2071 est remplacé par le suivant:

« Le règlement s'intitule : Règlement d'emprunt numéro 2071, du 5 juillet 2021, décrétant des dépenses de 11 831 000 \$ et un emprunt de 9 650 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne. »

QUE l'article 2 du Règlement d'emprunt 2071 est remplacé par le suivant:

« La Ville autorise la réalisation de la construction d'une nouvelle caserne sur le lot 5 152 639, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, lequel est situé sur la rue du Cheminot, conformément à l'estimation amendée et datée du 16 septembre 2021 préparée par le directeur du Service technique et de l'environnement, monsieur Gérald Tremblay, ingénieur, laquelle est jointe comme annexe II amendée au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

QUE l'article 3 du Règlement d'emprunt 2071 est remplacé par le suivant:

« La Ville est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 11 831 000 \$ aux fins du présent règlement. »

QUE l'article 4 du Règlement d'emprunt 2071 est remplacé par le suivant:

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 9 650 000 \$ sur une période de vingt ans et affecter la somme de 2 181 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
379-2021

19. **APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le budget révisé 2021, annexé à la résolution, de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup daté du 23 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
380-2021

20. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie, afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2021-2022;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup prévoit la formation de:

- 9 pompiers pour le programme Pompier I;
- 11 pompiers pour le programme Pompier II;
- 14 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe;
- 4 pompiers pour le programme Opérateur de véhicule d'élévation;
- 11 pompiers pour le programme Désincarcération;
- 12 pompiers pour le programme Véhicule électrique et hybride;

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil présente une demande de subvention pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
381-2021

21. **DÉSIGNATION D'ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX AUX FINS D'UTILISATION DU SERVICE ACCÈS D AFFAIRES**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adhéré au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux services et sous-services définis au formulaire AccèsD Affaires - Dossier entreprise offerts par la Caisse de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation du Service finances et trésorerie, désigne le trésorier et la trésorière adjointe à titre d'administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que le trésorier et la trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à ces fins telles que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau service et sous-service que la caisse peut mettre à la disposition de la Ville et à en accepter les conditions d'utilisation dans le respect du Règlement 1964, du 10 décembre 2018, décrétant certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs;

Que ce conseil, sous la recommandation du Service finances et trésorerie, approuve le document « Résolutions et attestation », annexé à la résolution, et autorise la trésorière adjointe à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
382-2021

22. PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL AU DÉBAT ÉLECTORAL FÉDÉRAL ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 140 \$ taxes incluses à la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour la participation de la mairesse et des conseillers, messieurs Mario Bastille, Nelson Lepage et André Beaulieu au débat électoral fédéral qui s'est tenu le 14 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
383-2021

23. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objectif de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain demande à la Ville d'adopter la présente résolution, afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens à sauver des vies et à prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil proclame la semaine du 20 au 26 septembre 2021 Semaine nationale de la sécurité ferroviaire sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup.

PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite la semaine du 20 au 26 septembre 2021 Semaine nationale de la sécurité ferroviaire sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup et invite les Louperivois à adopter un comportement



Numéro de résolution

Procès-verbal

responsable près des voies ferrées et des trains, afin d'éviter des incidents et des décès qui sont « évitables ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet